«Il faudrait pour le bonheur des Etats que les philosophes fussent Rois et que les Rois fussent philosophes» **Platon in *La République***

SID-AHMED GHOZALI AU *SOIR D'ALGÉRIE*

Histoire des nationalisations, politique pétrolière et bonne gouvernance

7e partie

«Les dirigeants d'ELF-Erap développaient une suspicion obsessionnelle. Les négociateurs français les avaient alertés de leurs soupçons que leurs vis-à-vis algériens étaient au fait d'informations qui ne pouvaient provenir que de documents strictement internes à la partie française.»

Entretien réalisé par Mohamed Chafik Mesbah

Mohamed Chafik Mesbah : Revenons aux négociations de Paris que vous avez évoquées, plutôt subrepticement. Décrivez-nous la mission et les négociateurs…

Sid-Ahmed Ghozali : C'est la première fois que vous me posez une question directe sur les négociations, je ne les ai évoquées moi-même que par incidence, mais non à la dérobée. Ces négociations donc, qui se sont tenues de septembre 1970 à janvier 1971, ont constitué en quelque sorte le troisième et dernier round des renégociations des dispositions pétrolières des Accords d'Evian.

Le premier round, j'en ai déjà parlé, fut lancé suite au mémorandum algérien remis à Pierre Guillaumat lors de la mission de ce dernier à Alger en novembre 1963. Les deux chefs de délégation étaient Belaïd Abdesselam, en son ancienne qualité de conseiller spécial du président Ahmed Ben Bella, et André Wormser, directeur général au Quai d'Orsay français.

Les Accords d'Alger en ont résulté en juillet 1965 avec, successivement, la création d'une association coopérative, joint-venture Sonatrach-Erap au sein duquel le portefeuille de permis de recherche était partagé à 50/50, y compris le rôle d'opérateur pour le compte de l'association ; l'élévation de la part de l'Algérie dans l'ex-Repal de 40% à 50%, avec présidence algérienne ; la fin de la mission de «l'Organisme saharien», notamment dans ses compétences para-administratives en matière d'hydrocarbures et sa transformation en organisme de coopération industrielle (OCI), chargé d'administrer les crédits d'État français destinés à des projets de petites et moyennes industries.

Ces accords d'Alger prévoyaient au bout de cinq années, donc en 1970, une révision du prix de référence, base de calcul de l'impôt pétrolier et du taux de rapatriement des recettes d'exportation des sociétés.

Tout cela paraît bien synchronisé du côté algérien…

La synchronisation, comme vous dites, est plus lisible avec le recul. Mais elle n'était pas que du côté algérien puisque chaque partie était en cohérence avec sa propre logique… Revenons au deuxième round des négociations lancé à Alger sous la présidence de Belaïd Abdesselam devenu entre-temps ministre de l'Industrie et de l'Energie, et de Pierre Brunet, successeur d'André Wormser au sein du Quai d'Orsay. Entre l'ouverture des négociations, le 24 novembre 1969, et la rupture, le 13 juin 1970, sept sessions de deux à trois jours par session ont été tenues toutes à Alger au siège du ministère de l'Industrie et de l'Energie.

Il nous était apparu que les négociateurs français n'avaient rien en poche. Pas forcément par tactique ou mauvaise volonté, les vrais décideurs n'étaient pas les fonctionnaires négociateurs, mais les dirigeants de l'Erap, qui n'étaient pas à la table d'une négociation censée intergouvernementale. Un exemple assez cocasse pour illustrer cette situation. Les experts étaient tombés d'accord sur tous les composants du prix de référence, c'est-à-dire les coûts de production, de transport ainsi que les différentiels de qualité et de transport avec le pétrole de référence qui était l'Arabian Light et les redevances et impôts dus à l'État. Ils ont acté de cet accord par procès-verbal commun. Il ne restait plus qu'à faire une addition et les deux parties trouvaient le même prix. Seulement voilà, la partie française refusait d'enregistrer la simple addition de ces composants ! Parce que le résultat aurait été la pleine justification du prix qui était revendiqué par la partie algérienne. Les négociateurs français venaient de donner à leur vis-à-vis algérien un argument décisif pour prendre une mesure unilatérale légitime. La conviction s'étant faite à Alger qu'il n'y avait rien à attendre des renégociations des Accords de 1965, le processus s'engageait dès lors dans la dernière ligne droite qui allait mener aux nationalisations.

Sur ces entrefaites, en effet, les négociations furent rompues et le ministre de l'Industrie enjoignit, les jours suivants, aux sociétés françaises de rapatrier le produit de leurs ventes sur la base d'un prix égal à la somme des composants sur lesquels les deux parties s'étaient accordées. Ce fut la crise connue de juin 1970. Aux fins de dénouer cette crise, la décision fut prise d'étendre les négociations à tous les problèmes bilatéraux (commercialisation du vin, émigration, archives) et donc d'élever le niveau protocolaire des chefs négociateurs : le ministre de l'Industrie, Xavier Ortoli, du côté français, et le ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, du côté algérien. On verra par la suite qu'elles se sont limitées de facto aux seuls hydrocarbures.

Bref, les négociations de Paris se sont tenues en sept sessions algéroises et en six sessions françaises. Alors qu'il n'y avait aucune illusion à se faire sur l'aboutissement des trois semaines algéroises des uns et des six semaines parisiennes des autres, une session fut ouverte à Paris le 29 janvier 1971 et se prolongea seize jours, ce qui ne fut pas du goût de l'Autorité à Alger qui nous enjoignit, le 4 février 1971, de rentrer à la maison. Trois semaines plus tard à peine, le président Houari Boumediène annonçait, place du 1er-Mai, la signature des ordonnances de nationalisation.

A la différence de ceux de l'Erap qui n'étaient pas à la table des négociations, les cadres de Sonatrach étaient bien présents et même au premier plan. Quel rôle ont-ils joué ?

Les cadres de Sonatrach et du ministère de tutelle étaient au four et au moulin. Pas seulement les cadres, car une négociation, c'est aussi la logistique de soutien bureautique. Nous procédions à l'enregistrement intégral de ce qui se disait à la table des négociations, quatre cadres ingénieurs et juristes se relayaient en duos toutes les deux heures pour en prendre les notes. Au rythme des rotations, ces notes écrites étaient aussitôt tapées à la machine par un véritable virtuose de la frappe à la machine, deux minutes trente la page, Ali Ammani, secrétaire du ministre. En fin de journée, nous complétions par une synthèse aussitôt remise à la frappe pour le lendemain.

C'est ainsi que grâce à notre champion, le chef de la délégation, le ministre de tutelle et le président de la République avaient en temps quasi réel les minutes des réunions, les notes et analyses de synthèse. N'oublions pas qu'à l'époque, il n'y avait ni les matériels et logiciels électroniques de traitement de texte ni Internet. Ammani

Photos : DR

Les Accords d'Evian.

n'acceptait d'opérer qu'avec sa vieille machine mécanique. Ce recordman de la vitesse de frappe était aussi un bourreau du travail, ne fléchissant pas une minute le long de nos journées qui allaient jusqu'à très tard le soir, pour ne pas dire le lendemain matin. Il était, pour la délégation algérienne, le membre le plus précieux de l'équipe.

Que pouvez-vous dire à propos de la collaboration avec les services de renseignement algériens que vous évoquez comme un moment fort dans le processus qui a conduit à la nationalisation des hydrocarbures ?

Vous pensez bien que dans un domaine aussi sensible que celui de l'énergie, dont j'ai souligné dès le début de cet entretien le caractère multidimensionnel, un domaine porteur notamment d'enjeux financiers et stratégiques considérables, nous allions, nous, dédaigner les moyens de la diplomatie secrète et autres canaux du contre-espionnage disponibles chez nous ! D'autant plus que, vous le savez bien, nos homologues français ne s'en privaient guère de leur côté. Particulièrement à l'occasion de négociations internationales.

Vous avez peut-être lu comme moi l'ouvrage écrit par Pierre Pean, célèbre journaliste d'investigation, en association avec Jean-Pierre Sereni, *les Emirs de la République*, publié il y a une quinzaine d'années.

Dans cet ouvrage qui s'étend sur les arcanes des pétroliers d'État français (l'Erap), les deux auteurs consacrent des passages assez intéressants sur la suspicion obsessionnelle développée par des dirigeants de cet établissement durant les négociations algéro-françaises de 1970, qui en arrivaient, d'après les auteurs de l'ouvrage, à voir des espions de Sonatrach partout dans leur siège parisien. Il faut déduire des investigations de Pierre Pean, que les négociateurs français avaient alerté le groupe Erap de leurs soupçons, fondés ou non, que leurs vis-à-vis algériens étaient au fait d'informations qui ne pouvaient provenir que de documents strictement internes à la partie française.

Quelle a été la réaction française au lendemain des nationalisations ?

Sur le plan politique, il y a eu la déclaration du gouvernement français et sa proclamation de la «fin des relations privilégiées» entre la France et l'Algérie. Il y a eu aussi toute une série de gestes tantôt épidermiques ou symboliques, tantôt intimidateurs, tels l'appel au boycott de l'achat du pétrole algérien déclaré «pétrole rouge». L'Erap a tenté quelques actions en justice destinées à faire saisir des cargaisons de pétrole provenant d'Algérie, c'est-à-dire de Sonatrach. Aucune de ces actions n'a eu de suite, sauf… en Tunisie, où l'administration a empêché le chargement des premiers bateaux dépêchés par Sonatrach, nouveau propriétaire du pétrole stocké au port de la Skhira.

On se souviendra de l'exacerbation d'une campagne médiatique anti-algérienne qui prévalait depuis le deuxième round des négociations et qui allait déboucher le long des premières années de 1970 sur une recrudescence des actes de violence perpétrés contre les membres de la communauté algérienne émigrée en France : assassinats, défenestration, bombe contre le consulat général de Marseille, etc. Sur le plan de l'exploitation, désertion des champs pétroliers en avril de tous les personnels non algériens des compagnies.

Avec Total, le contentieux post-nationalisation a été réglé en deux mois et demi. Le groupe Erap, pour sa part, trois mois après les accords signés par Total, avait annoncé en fin de compte qu'il choisissait d'être nationalisé à 100% plutôt que de rester à 49%. Aveu explicité cette fois-ci on ne peut plus officiellement, à savoir que ce groupe n'a jamais envisagé sa présence dans notre pays qu'en tant que seul détenteur du contrôle sur l'exploitation de nos gisements.

Selon vous, le général de Gaulle avait-il en projet une politique particulière pour l'exploitation du pétrole en Algérie ? Aurait-il réagi à l'image de son successeur ?

C'est de Gaulle qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avait créé le groupe pétrolier BRP-RAP-Erap avec le projet de bâtir un empire pétrolier français. Il avait fait de Pierre Guillaumat une sorte de général en chef du projet.

Mais c'est le même de Gaulle qui a engagé la France dans les Accords d'Evian, la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie et de son intégrité territoriale, avec la perspective d'une coopération d'égal à égal avec notre pays.

Ses intentions réelles étaient-elles conviction ? «Toute politique africaine de la France passe par la porte étroite de l'Algérie», avait-il affirmé. Ou bien y avait-il une arrière-pensée néocolonialiste comme le suggérerait le maintien en Algérie à la tête du pétrole d'Etat français d'une équipe dont il ne pouvait ignorer les motivations nostalgiques et impériales ?

L'Organisme saharien était-il une structure de coopération ? Ou bien un centre de co-souveraineté sur nos richesses nationales, comme cela était sans doute dans l'arrière-pensée française et même dans la perception de beaucoup d'entre nous ? Quand on regarde les choses et les textes dans la lettre, l'Organisme saharien était certes un «coin» inséré dans le processus administratif national mais ses compétences se limitaient à fournir un avis, sans le droit à la décision qui ressortait exclusivement de la souveraineté nationale. L'affaire du troisième pipe l'a bien montré, où l'Organisme saharien a instruit le dossier et donné un avis favorable sans qu'une suite ait été donnée à son avis, lequel avis n'a pas pu empêcher l'administration algérienne de bloquer le dossier, ni le gouvernement de réaliser le projet.

…